

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2018 à 20 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire  
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1  
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2  
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3  
Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4  
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absente :

Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assiste à la séance : monsieur Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

**160-18**

D'adopter l'ordre du jour du 13 août 2018 tel qu'il est déposé.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Première période de questions;
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018;
5. Correspondance :
  - 5.1 Réponse à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 1V – Prolongement de la piste cyclable,
  - 5.2 Demande d'un soutien financier pour les jeux du Québec;
6. Autorisation de paiement des comptes;
7. Avis de motion et présentation du règlement numéro 799-18 portant sur la gestion contractuelle;
8. Projet de règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture;
  - 8.1 Avis de motion,
  - 8.2 Adoption du projet de règlement;
9. Adoption du second projet de règlement numéro 797-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340;
10. Réception d'un projet domiciliaire;
11. Demande d'intervention suite à un jugement de la Cour supérieure du Québec;
12. Approbation d'une entente événementielle – Festival de la rentrée;
13. Mandat d'accompagnement en changements organisationnels;
14. Modification de signataires dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants;
15. Installation d'une barrière de clôture coulissante;
16. Installation d'un système de circulation d'eau chaude;
17. Déclaration d'intérêt pour l'aménagement d'une halte vélo;
18. Deuxième période de questions (limitée aux points à l'ordre du jour);

19. Points divers;
20. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 3**

**Première période de questions**

En présence d'une vingtaine de personnes, il n'y a eu aucune intervention de citoyens.

**Point n° 4**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

161-18

D'approuver le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 5**

**Correspondance**

**5.1**

**Réponse à la demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase 1V – Prolongement du sentier multifonctionnel**

Le maire dépose la réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la demande d'aide financière pour le prolongement du sentier multifonctionnel entre la rue Saint-Aimé et la rue Bellevue par laquelle on informe la Municipalité que le projet n'a pas été retenu.

**5.2**

**Demande d'un soutien financier pour les jeux du Québec**

**ATTENDU QUE** l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Chaudière-Appalaches a présenté une demande d'aide financière relative à la participation de quatre athlètes de Saint-Lambert-de-Lauzon à la 53<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec qui se sont tenus du 27 juillet au 4 août dernier à Thetford Mines;

**ATTENDU QU'**un appui financier de 100 \$ par athlète est demandé par l'URLS Chaudière-Appalaches;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

162-18

D'autoriser le versement d'une subvention de 100 \$ par athlètes de Saint-Lambert-de-Lauzon ayant participé à la 53<sup>e</sup> finale des Jeux du Québec, soit une somme de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 6**

**Autorisation de paiement des comptes**

163-18

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

D'autoriser la liste des comptes à payer du mois de juillet 2018 totalisant 237 332 \$  
telle que soumise par l'assistante-trésorière.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 7**

**Avis de motion et présentation du règlement numéro 799-18 portant sur la gestion contractuelle**

Monsieur Olivier Dumais donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 799-18 portant sur la gestion contractuelle.

Un projet de règlement est déposé et présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier.

**Point n° 8.1**

**Avis de motion du règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture**

Monsieur Germain Couture donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture.

**Point n° 8.2**

**Adoption du projet de règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture**

164-18

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

D'adopter le projet de règlement numéro 798-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin de régir les déblais effectués aux fins d'aménager une réserve d'eau pour l'irrigation d'une terre en culture.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 9**

**Adoption du second projet de règlement numéro 797-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340**

165-18

Sur la proposition de monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

D'adopter le second projet de règlement 797-18 modifiant le Règlement de zonage numéro 243-91 afin d'autoriser certains usages dans la zone I-340.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 10**

**Réception d'un projet domiciliaire**

**ATTENDU QUE** monsieur David Lagueux a présenté un projet de développement domiciliaire le 15 juillet dernier;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est favorable aux orientations préliminaires de ce projet de développement;

**EN CONSÉQUENCE**

Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

166-18

D'accuser réception du projet de développement domiciliaire présenté par monsieur David Lagueux;

De mandater les services municipaux afin d'analyser le projet et d'en identifier les impacts et enjeux pour la municipalité.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 11**

**Demande d'intervention suite à un jugement de la Cour supérieure du Québec**

**ATTENDU QU'**une demande d'intervention suite à un jugement de la Cour Supérieure a été reçue le 23 mars 2018;

**ATTENDU QU'**un suivi a été effectué auprès du propriétaire visé par ce jugement;

**ATTENDU QU'**à la suite des avis et suivis effectués, une inspection a été réalisée le 11 juillet dernier relativement au respect de ce jugement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

167-18

D'informer le plaignant que la Municipalité se déclare satisfaite de l'état de la propriété visée par le jugement en date de l'inspection du 11 juillet 2018.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 12**

**Approbation d'une entente événementielle – Festival de la rentrée**

**ATTENDU QUE** le Festival de la rentrée organise un événement du 24 au 26 août prochain;

**ATTENDU QUE** le Festival aura lieu sur des terrains municipaux;

**ATTENDU QUE** la Municipalité contribue en biens et services à l'organisation de cet événement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de prévoir les modalités de cette contribution par le biais d'une entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de madame Anick Campeau  
Appuyée par madame Geneviève Cliche  
Il est résolu

168-18

D'approuver l'entente événementielle à intervenir avec le Festival de la rentrée concernant l'événement ayant lieu du 24 au 26 août 2018;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 13**

**Mandat d'accompagnement en changements organisationnels**

**ATTENDU QUE** divers changements majeurs sont en cours au sein de l'organisation municipale, notamment en termes de vision organisationnelle;

**ATTENDU QU'**afin d'obtenir des changements durables, il est nécessaire d'obtenir un accompagnement en développement organisationnel;

**ATTENDU QUE** la firme Axxio inc. a soumis une offre de service à la Municipalité afin de l'accompagner dans un tel processus;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de monsieur Germain Couture  
Appuyée par madame Anick Campeau  
Il est résolu

169-18

D'accorder à la firme Axxio inc. le mandat d'accompagnement en changements organisationnels conformément à l'offre de service du 19 juillet 2018 prévoyant un coût de 19 800 \$.

D'autoriser à cette fin une dépense nette évaluée à 20 790 \$ prise à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 14**

**Modification d'un signataire dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants**

---

**ATTENDU QUE** le 3 avril 2018 la Municipalité adoptait la résolution numéro 70-18 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants;

**ATTENDU QUE** le projet de réaménagement du terrain de balle a été retenu dans le cadre de cet appel de projets;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de prévoir un nouveau signataire pour le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de la Nouvelle-Beauce;

**EN CONSÉQUENCE,**

**170-18** Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc  
Appuyée par monsieur Renaud Labonté  
Il est résolu

De modifier le 6<sup>e</sup> paragraphe du dispositif de la résolution afin qu'il se lise comme suit :

« D'autoriser le coordonnateur aux activités du Service des loisirs et de la vie communautaire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'entente à intervenir advenant l'acceptation des projets prévus aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> paragraphes. »

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 15**

**Installation d'une barrière de clôture coulissante**

**171-18** Sur la proposition de madame Geneviève Cliche  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

D'autoriser une dépense nette évaluée à 3 610 \$ afin d'installer une barrière coulissante dans la clôture située à l'extrémité nord du stationnement de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 16**

**Autorisation de travaux correctifs en plomberie à la caserne de pompier**

**172-18** Sur la proposition monsieur Renaud Labonté  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

D'autoriser une dépense nette estimée à 2 625 \$ afin de résoudre la problématique d'approvisionnement en eau chaude à la caserne de pompiers.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 17**

**Déclaration d'intérêt pour l'aménagement d'une halte vélo**

**ATTENDU QUE** la Véloroute de la Chaudière circule à travers la municipalité le long de la rue des Érables;

**ATTENDU QUE** la MRC de La Nouvelle-Beauce est gestionnaire de la véloroute sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la MRC dispose d'un budget visant l'aménagement de halte vélo le long de son parcours;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite qu'une halte soit aménagée au cœur du noyau villageois;

**EN CONSÉQUENCE,**

**173-18** Sur la proposition madame Anick Campeau  
Appuyée par monsieur Germain Couture  
Il est résolu

De déclarer à la MRC de La Nouvelle-Beauce l'intérêt de la Municipalité à l'aménagement d'une halte vélo sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

**Point n° 18**

**Deuxième période de questions**

Un citoyen souhaite que l'on se rende constater l'état des infrastructures pluviales de la rue Labonté qui ont été construites l'an dernier.

Un citoyen interroge le conseil relativement à l'aménagement d'un accès de virage à l'école à partir du terrain du presbytère.

Un citoyen mentionne que la réouverture de développement domiciliaire sera annonciateur du dynamisme de la municipalité.

Un citoyen souhaite que le conseil se penche sur la sécurité de l'arrêt d'autobus correspondant au stationnement incitatif du réservoir d'eau potable. Il fait également état de l'impact des nouvelles limitations de la vitesse sur la rue des Érables sur l'horaire de la Société de transports de Lévis.

**Point n° 19**

**Points divers**

Aucun sujet n'est discuté.

**Point n° 20**

**Levée de la séance**

**174-18** Sur la proposition monsieur Germain Couture  
Appuyée par monsieur Dave Bolduc  
Il est résolu

À 20 h 23 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité  
des conseillers présents

---

Éric Boisvert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

---

Olivier Dumais, maire